RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

177 ENDOUME

Société Civile Immobilière au capital de 100 euros
Siège Social : 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille
819 285 958 R.C.S MARSEILLE

STATUTS

Mis à jour le 01.02.2025

Certifié conforme à l'original

[redacted]

RCS : [redacted]
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de [redacted] atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 D 00409
Numéro SIREN : 819 285 958
Nom ou dénomination : 177 ENDOUME

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2020 sous le numéro de dépôt 12266

Greffe du tribunal de commerce de Marseille

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/12266

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Déposant :

Nom/dénomination : 177 ENDOUME

Forme juridique : Société civile immobilière

N° SIREN : 819 285 958

N° gestion : 2016 D 00409

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

[redacted]

[redacted]

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt,
Le trente-et-un mars, à neuf
Les associés de la société
convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés
- Monsieur MICHEL VER
- Monsieur THOMAS VE

soit un total de
sur les cent (100) parts comp
Monsieur THOMAS VERC

Il constate, en conséquence,
majorité requise des trois qu

Monsieur le président dépos
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions pr

Il déclare que ces mêmes pi
la date de la présente assem
délai, toutes questions à la g

Puis Monsieur le président r
- Agrément d'un associé,
- Modification statutaire c
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne
Enfin il déclare la discussion

Après échange de vues, pe
résolutions suivantes :

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

[redacted]

PREMIÈRE RESOLU

L'assemblée générale pre
- Monsieur MICHEL V
- Monsieur FABIEN V
- Monsieur THOMAS

Cette cession a été réalis
déposé au siège social.
Conformément à la loi et
- Monsieur FABIEN V

[redacted]

en qualité de nouvel assc

Cette résolution, mise au

DEUXIÈME RESOLU

L'assemblée générale, au
l'article 7 des statuts, pou

"Article 7 – Total des a

"Le capital social est fixe
"Il est divisé en cent (10
associés en proportion de
"- Mr FABIEN VERCE
"- Mr THOMAS VERC

Cette résolution, mise au

TROISIÈME RESOLU

L'assemblée générale de
verbal, à l'effet d'accomp
Cette résolution, mise au

Plus rien n'étant à l'ordre
[redacted] dessus,
nce et le

t :
ERCEL

s ou leur

ERCELL

ERCELL

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

Greffe du tribunal de commerce de Marseille

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/12266

Type d'acte : Acte sous seing privé
Cession de parts

Déposant :

Nom/dénomination : 177 ENDOUME

Forme juridique : Société civile immobilière

N° SIREN : 819 285 958

N° gestion : 2016 D 00409

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

30/04/2

Entre les soussignés :

- Monsieur MICHEL VERCELLONE
[redacted] à
d[redacted]
d[redacted]
[redacted] avec FRANCOISE BRICHE
contrat de maria[redacted]çu par Maître C

Et :

- Monsieur FABIEN VERCELLONE,
[redacted] à
d[redacted]
d[redacted]
célibataire, non lié par un pacte civil

Il vous appartient d'autoriser cette cess
nouvel associé.
Aucune incompatibilité ou interdiction

- Monsieur THOMAS VERCELLON
[redacted] à
d[redacted]
d[redacted]
célibataire, non lié par un pacte civil

Il a été exposé et convenu ce qui suit

Aux termes des statu[redacted] date du 12 m
n°5, ainsi que de divers autres actes, il
capital de 100 euros, divisé e[redacted]0 pa
Rhône) 52 CH. I[redacted]VALLON DE I
registre du c[redacted]erce et des sociétés de
L'acquisition, l'aménagement, l'adm
Il est rappelé que la société civile immo
La durée de la société est de 99 ans, à c

La société est actuellement propriétaire
- 1 appartemen[redacted] 177, rue d'Endoume
- 1 apparteme[redacted]u 6, rue de la Gorge 1
- 1 apparteme[redacted]au 2, rue Renoux 1300
- 1 apparteme[redacted]au 45, rue Léopold 13(
Ces biens sont actuellement loués sous

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

Copie des baux a été remis dès avant ce

La société a obtenu de la Caisse d'Epa
rénovés.

CESSION DE PARTS

Par les présentes, le soussigné de premi
- Monsieur MICHEL VERCELLON
 matière, la pleine propriété de ci
 177 ENDOUME,

aux cessionnaires, soussignés de secon
- à Monsieur FABIEN VERCELLON
- à Monsieur THOMAS VERCELLO

PROPRIETE - JOUISSANCE

Le CESSIONNAIRE sera propriétaire
Les bénéfices de l'exercice en cours se
des pertes à compter de ce jour.
En conséquence, il aura, seul, droit à t
ce jour. Il aura à compter de la même
compter de ce jour.

CONDITIONS GENERALES

Le CESSIONNAIRE sera à compter d
toutefois la présente cession ne sera o
publicité et de dépôt prévues à cet effet
A compter de ce jour il exercera toutes
obligations le tout conformément à la l
Le cessionnaire ne pourra se prévaloi
cession de parts et de la jurisprudence r
Les parts cédées ne sont représentée
modifications.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :
- un exemplaire des statuts de la socié
- un extrait des inscriptions au regi
 présentement cédées, ayant moins d

PRIX - MODALITES DE PAIEMEN

- La présente cession est consentie e
pour les un (1) parts cédées, laquelle
cédant qui le reconnaît et lui en consen
- La présente cession est consentie et
pour les quatre (4) parts cédées, laquel
au cédant qui le reconnaît et lui en cons

AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'ar
dûment agréé en qualité de nouvel asso
Conformément aux dispositions de l
THOMAS VERCELLO[redacted] les aut

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts présentement cédées const
reçues en contrepartie de son apport e

DECLARATIONS GENERALES

1° Les soussignés de première et seco
- qu'ils ont la pleine capacité civile p
 qu'ils ne font pas présentement l'ob
 professions et fonctions, ni ne sont
- et qu'ils sont résidents au sens de la

2° Le soussigné de première part décl
- qu'il n'existe de son chef ou de cel
 ou contractuel à la libre disposition
 ou de saisies. Le cédant précise à
 substance et qu'il n'existe aucun vic
- que les parts cédées sont libres de
 en garantie au profit de la société o
- et que la société dont les parts sont
 procédure de prévention des diff
 judiciaires.

ENREGISTREMENT

- Monsieur MICHEL VERCELLON
 précise, en outre, que la présente
 général des impôts et que la cessio

Les soussignés affirment, sous les p
cession exprime l'intégralité du prix c
En conséquence, la présente cession p
de 5% sans abattement.

PLUS-VALUE

A ce jour, le patrimoine détenu par
d'environ 335 000 euros. De ce fait,
cession de titres.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des
CESSIO [redacted] ui s'y ot

Fait à au [redacted] de la s
le trente [redacted] deux mi

En auta [redacted] ires que

Le "CE
- MIC [redacted] ELLON

Le "CE [redacted] RE"
- FAB [redacted] ELLONI

- THC [redacted] ELLO

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

Greffe du tribunal de commerce de Marseille

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/12266

Type d'acte : Statuts mis à jour

Déposant :

Nom/dénomination : 177 ENDOUME

Forme juridique : Société civile immobilière

N° SIREN : 819 285 958

N° gestion : 2016 D 00409

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

[redacted]



1870-
statut

propri
locati
l'acce

d'emp
à des
dével

ou in
modif

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

société

de l'in
confor
d'iden
se trou

Le siège social est fixé à : 2 Rue Henri Barbusse, 13001 Marseille.
Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

et des

CINQ

CINQ

100 a

assoc
attribu
s'ils n

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

Il peut aussi, en vertu d'une décision extraordinaire de ladite collectivité, être augmenté en une ou plusieurs fois par soit l'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou des bénéfices soit la compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs de la société par voie d'élévation de la valeur nominale des parts existantes ou par voie de création de parts nouvelles attribuées gratuitement.

Droit préférentiel de souscription

Lors de toute augmentation de capital par apports en numéraire, chaque associé possède, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient, un droit préférentiel à la souscription des nouvelles parts émises en représentation de cette augmentation de capital.

Le droit préférentiel de souscription attaché aux parts peut être cédé par les voies civiles conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil et sous réserve de l'agrément du cessionnaire si elle est requise par les présents statuts.

Les associés peuvent renoncer en tout ou partie, lors de l'assemblée décidant l'augmentation de capital, à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription.

En cas d'exercice partiel du droit de souscription par un associé, les parts non souscrites par lui peuvent être souscrites librement par un ou plusieurs de ses coassociés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Si toutes les parts émises ne sont pas souscrites à titre irréductible, les parts restantes pourront être souscrites par des tiers étrangers dans la mesure du respect des dispositions statutaires quant à leur agrément. A défaut d'agrément s'il est requis, l'augmentation de capital n'est pas réalisée.

Le droit préférentiel de souscription est mis en place dans ses formes et délais par la gérance et soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Article 9 - Réduction du capital

Le capital peut être réduit, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment au moyen d'un remboursement aux associés, d'un rachat de parts ou d'une réduction du montant nominal ou du nombre de parts.

TITRE TROISIEME - DROITS ET OBLIGATIONS DES ASSOCIES

CHAPITRE I : DROITS DES ASSOCIES

Article 10 - Droits attachés aux parts

A chaque part sociale sont attachés des droits égaux dans les bénéfices comme dans l'actif social.

La contribution de l'associé aux pertes se détermine également à proportion de ses droits dans le capital social.

Article 11 - Indivisibilité des parts - Démembrement des parts

Indivision

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis de parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun choisi parmi les autres associés ou en dehors d'eux. En cas de désaccord, le mandataire sera désigné en justice à la demande de la partie la plus diligente.

Article 12 - Mutation entre vifs - Nantissement - Réalisation forcée

A/ Mutation entre vifs

Les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique devant notaire. Elles ne sont opposables à la Société qu'après la signification ou l'acceptation prévues par l'article 1690 du Code civil. Elles ne sont opposables aux tiers que lorsqu'elles ont de surcroît été publiées.

Toutes cessions de parts sociales, qu'elle soit à titre onéreux ou à titre gratuit, entre associés ou au profit d'un tiers, devra obligatoirement être réalisée par acte authentique devant notaire.

Toute cession réalisée sous seing privé sera réputée nulle et non avenue.

Ces dernières sont par ailleurs soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

lettre re
société
cession
compte

notificat

plus di
mandat
demeur

faculté
notificat

offres c
ainsi qu

sur le p
celui-ci
par une
forme d

peuven

projetée
des not
les autr
de la so
acte ex
renonci
l'interve

B/ Nan

authent
nantiss
78-704

de nan
parts.

de réal
un mois

francs
sauf co
détenai
faculté

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

auquel c
être noti

l'acquisit
Civil en t

substitut
agrémen

des ass
dévoluta
calcul du

s'il y a li
de trois
l'associé

parts so
des part
annulatio
personn

successi

perdre s

judiciaire
cesse de
de ses d

premièr
lettre re
libération
la libérat
de la soc

immédia

apporté.

Article

en num
recomm

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

après
requête
fixant la

des de
tiers d
détenu
calcul

des det

proport
l'exigib

dettes
et resté

qu'elle
statuts
associé

somme
conditi
des ass

ultérieu

que ce
s'immis

ou en

associ

domma

légitim

[redacted]

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

L
démissio
réception
précisé q

L
Société e
E
plusieurs
E
départem
L
un acte d
L
séparém
D
peuvent
par une
des déci
-
-
quelque
-
banque.
-
condition
société.

L
des livre
sociales
L
gestion
d'ensem
comporta
ou prévu

L
associés
les asso
C
une ass
D
outre, êt
T
dans un

L
L
demand
détermin

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

réunic

géran

néces
où ils

par le

conna
corres
société

exper
une C

accès

exigib
mise
parts

mand

représ

celui-c

l'asse

du jou

verba
forme
maire

réunic
jour, l
nomb
l'asse
résult

[redacted]

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépot 2020/12266 / 819285958

L
constitué
présente
A
régulièrer
représen
L

L
les affair
E
E
E

L
régulièrer
tiers du c
A
régulièrer
capital so
L

L
leurs dis
modificat
L
–
lorsque c
–
sa proro
l'assemb
de la soc

L
prendre
acte nota
la réunio
L
délibérat

L
année. T
du jour
pour se t
L

[redacted]

[redacted]

Copie certifiée conforme
ID / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

consta

d'explc

déduct
provisi

diminu

l'asser
de le
postes

droits

propor

dissolu

d'affec

physiq

persor

associ

pour
néann

pouvo
pouvo

le solc
leurs

leurs

[redacted]

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

ou de s
les ass
social.

support

leurs do

immatri

patrimo
social e

interver
tenues

peut re
contrac

nommé
règlem
légales

sera as

des dis
l'admin
lesquel

directe

sur sa

[redacted]

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958

Fait à MARSEILLE le 31 Mars 2020

Copie certifiée conforme
LD / 29/07/2020 16:01:40
N° de dépôt - 2020/12266 / 819285958